

Début avril, après que la CE et les États-Unis, contrairement à leur choix concernant la Croatie et la Slovénie, décidèrent de reconnaître la Bosnie-Herzégovine indépendante, les affrontements ethniques se multiplièrent dans cette République. Malgré les efforts incessants déployés par la CE et l'envoyé spécial des Nations Unies pour arriver à un cessez-le-feu, les combats s'amplifièrent durant tout avril et mai. À la mi-mai, le Secrétaire général de l'ONU remit au Conseil de sécurité un rapport faisant état de la situation :

Tous les observateurs internationaux s'accordent à dire que nous assistons à un effort concerté des Serbes de Bosnie-Herzégovine, avec l'assentiment ou, du moins, un soutien de l'Armée nationale yougoslave (JNA) pour créer des régions «ethniquement pures» dans le cadre de négociations sur la «cantonnisation» de la République dans la Conférence de la Communauté européenne sur la Bosnie-Herzégovine....Ils se saisissent donc de territoires par la force armée et en intimidant la population non serbe.

La conclusion d'un cessez-le-feu partiel entre les dirigeants croates et serbes, le 6 mai 1992, a ravivé les craintes d'un découpage de la Bosnie-Herzégovine qui laisserait un territoire minime à la communauté musulmane, pourtant majoritaire avec 44 p. 100 de la population.

Après quoi M. Boutros Boutros-Ghali exprimait son inquiétude devant la décision du gouvernement Milosevic de Belgrade de retirer, avant le 18 mai, tous les éléments de l'APY qui n'étaient pas citoyens de Bosnie-Herzégovine, «resteraient donc en Bosnie-Herzégovine 50 000 soldats serbes et leurs armes, le tout sans réel contrôle politique.»³

Le 26 mai, le Secrétaire général faisait son rapport sur la situation humanitaire en Bosnie-Herzégovine. Les déplacements de population civile, expliquait-il, n'étaient dépassés en ampleur que par ceux de la Deuxième Guerre mondiale et ils se déroulaient au mépris, voire en grave violation des règles humanitaires les plus élémentaires normalement appliquées en temps de guerre. Malgré cette situation, M. Boutros-Ghali déclarait qu'il n'était pas pratique de déployer une force de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, pas même pour garantir la livraison de l'aide d'urgence aux civils. De plus, le danger croissant pour la FORPRONU, qui a son quartier général à Sarajevo, et pour la mission de surveillance de la CE, cette dernière préférait retirer ses observateurs de la République et l'ONU, évacuer presque tout le personnel de son quartier général sur Belgrade, plus sûr en comparaison.

³ Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 749 (1992) du Conseil de sécurité, S/23900, 12 mai 1992.